

DEPARTEMENT DES YVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 29 Juin 2016

**Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 33**

L'an deux mille seize, le 29 Juin à 19 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune des CLAYES-SOUS-BOIS, légalement convoqué, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de **Madame COTÉ-MILLARD**.

**Date de la convocation :
22 juin 2016**

**Date de l'affichage :
22 juin 2016**

Présents : Madame Véronique COTÉ-MILLARD, Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Anne-Claire FREMONT, Madame Françoise BEAULIEU, Madame Anne DALAIS, Monsieur Matthieu COLOMBANI, Madame Christiane BONTEMPS, Monsieur Frédéric PELLERIN, Madame Geneviève BOUSSINET, Monsieur Alain LAVABRE, Monsieur Jean-Jacques LE COQ, Madame Martine PLASSART, Madame Françoise LETIZIA, Monsieur Philippe HURÉ, Madame Catherine GERONIMI, Madame Fabienne VAUGARNY, Madame Tiffany AMBIEHL, Monsieur Aurélien FARNAULT, Monsieur Marc LEROUGE, Monsieur Philippe PALLIN, Monsieur Denis GROJEAN, Madame Marie-Hélène RODRIGUES, Monsieur Nicolas HUE, Madame Alexandrine NANCY, Monsieur Antoine AKKAOUI, formant la majorité absolue des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bertrand COQUARD, Monsieur Paul BOURNONVILLE, Madame Nathalie ZEKHNINI, Madame Marion FANTUZZI, Monsieur Cyrille LAMIAUX, Monsieur Bilel BSIKRI, Monsieur Gérard LEVY.

Absent : Monsieur Damien RAIMBAULT,

Secrétaire de séance : Madame Fabienne VAUGARNY.

==***=***

Liste des décisions prises en application des pouvoirs que le Conseil Municipal a délégués à Madame le Maire.

N°16-061 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat avec l'Association Cie A SUIVRE de La Ferté-Gaucher (77) pour trois représentations du spectacle « Fil de Faire » le 28 février 2017 à l'Espace Noiret et destiné aux enfants des écoles maternelles de la ville.

Coût : 2 756,60 € HT
 151,61 € TVA 5,5 %
 2 908,21 € TTC

N°16-062 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat avec la Société SHERLOCK'S MIND de Paris 8ème pour la présentation d'un spectacle de M. Fabien Olicard intitulé « Vous mentalise » le 10 décembre 2016 à l'Espace Philippe Noiret.

Coût : 3 200,00 € HT
 176,00 € TVA 5,5 %
 3 376,00 € TTC

N°16-063 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Convention d'occupation mensuelle révocable et précaire d'un logement d'urgence sociale F2 sis 42, chemin de la Bretechelle à Madame BISECCO, à compter du 1er au 30 avril 2016.

Recette : Loyer mensuel : **205,00 €** (hors charges)

Madame BISECCO contractera une assurance pour les risques encourus sur cette période.

Elle fera les demandes d'ouverture de compteurs (EDF, GDF, eau etc...) et assurera les frais, charges et consommations découlant de l'occupation de l'appartement.

Le logement sera pris en l'état.

La redevance d'occupation sera revalorisée le 1^{er} septembre de chaque année.

N°16-064 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-animation -

Objet : Convention avec l'Association MULEKETU de Marseille pour une représentation de Batucada de 10 à 12 musiciens le 16 avril 2016 à l'occasion du Carnaval de la Ville.

Coût : **2 500 € net** (non assujettis à TVA)

**N°16-065 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation
– Commande Publique -**

Objet : Avenant n°1 au contrat de cession de droits d'exploitation pour le spectacle « Carapace » signé avec la Compagnie du Théâtre des Mots de St Germain-l'Arbresle (69)
Ledit contrat prévoyait une somme globale incluant les frais d'intervention ainsi que les frais de déplacement et que les frais de pension complète étaient à la charge du diffuseur.
Or, cette pension complète a été remplacée par des repas s'ajoutant aux frais de déplacement entraînant ainsi une plus-value de ces derniers et une révision des frais du producteur.

Coût : 5 986,40 € HT
329,25 € TVA 5,5 %
6 315,65 € TTC

N°16-066 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-animation -

Objet : Convention avec la Compagnie ABRAC'ECHASS de Bâgé la Ville (01) pour une représentation de deux échassières sur le thème « Sous l'Océan » le 16 avril 2016 lors du Carnaval de la Ville.

Coût : 1 877,00 € HT
103,23 € TVA 5,5 %
1 980,23 € TTC

N°16-067 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention de formation avec l'organisme ADIAJ Formation de Paris pour accompagner un agent à la préparation au concours d'attaché territorial.
Cette formation se déroulera du 26 mai au 3 octobre 2016.

Coût : 1 278,00 € net

N°16-068 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de cession avec la Société SPRL IKADO d'Anvers en Belgique pour une représentation du spectacle « La véritable histoire de Paul Cres » le 1er octobre 2016 à l'Espace Noiret.

Coût : Prix du spectacle : 2 380,00 € HT
142,80 € TVA 6 %
2 522,80 € TTC

Droit d'auteur : 270,00 € net

N°16-069 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition ponctuelle (terrain de pétanque et locaux attenants du Parc Carillon), à titre gracieux, à l'Association Feu et Amitié le 12 juin 2016 à l'occasion de son tournoi annuel de pétanque.

N°16-070 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec l'Association Pikler Loczy-France de Paris 14ème pour former l'ensemble des agents du Multiaccueil sur le thème « Une place pour chacun dans un groupe d'âge mélangés » dans le cadre de leur journée annuelle de formation.
Cette formation se déroulera le 4 mai 2016 (soit 6h)

Coût : 1 460,00 € net (non soumis à la TVA)

N°16-071 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec la société AGYSOFT de Montpellier (34) pour former les agents du service marché public au logiciel Marcoweb Gestion des Marchés Publics – module Rédaction et Procédures.
Cette formation se déroulera les 28 et 29 juin 2016.

Coût : 2 400,00 € net (non soumis à la TVA)

N°16-072 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementation – Commande Publique -

Objet : Concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une halle de marché couverte.
Tranche conditionnelle : construction d'un parking et d'un petit immeuble de logements.
Suite au procès-verbal et l'avis motivé du jury de concours réuni le 11 avril 2016, le pouvoir adjudicateur doit à la suite de cet avis, arrêter une liste de candidats admis à concourir.

Les 4 candidats admis à concourir dans le cadre de ce concours sont :

- Société BERTHELIER & TRIBOUILLET Architecture domiciliée à Paris (75014)
- Société BERRANGER & VINCENT Architectes domiciliée à Nantes (44000)
- Société AMELLER, DUBOIS et Associés domiciliée à Paris (75012)
- Société AP Architecture domiciliée à Versailles (78000)

Coût : Montant de la prime attribuée à chacun des candidats susvisé ayant remis des prestations répondant au programme est de 13 000,00 € HT.

N°16-073 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition d'installations sportives (terrain de football et vestiaires du Stade Rocheteau), à titre gracieux, à l'Association des Portugais de Plaisir le 4 juillet 2016 pour le déroulement de leurs entraînements et des compétitions.

N°16-074 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Demande de subvention pour la réhabilitation de l'école Paul Eluard et l'agrandissement du centre de loisirs dans le cadre de la dotation de soutien des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre créée par l'article 159 de la loi 2015-1785. La demande de subvention concerne le projet de mise en accessibilité et de rénovation thermique.

Estimation des travaux : 642 801,00 € HT

Le taux de la subvention sollicitée est de 80 % du montant HT soit 514 240,80 € .

N°16-075 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Demande de subvention pour la réhabilitation du gymnase Baquet dans le cadre de la dotation de soutien des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre créée par l'article 159 de la loi 2015-1785.

La demande de subvention concerne le projet de mise en accessibilité et de rénovation thermique.

Estimation des travaux : 1 291 780,00 € HT

Le taux de la subvention sollicitée est de 20 % du montant HT soit 258 356,00 € .

N°16-076 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Demande de subvention pour la réhabilitation de la halle du marché dans le cadre de la dotation de soutien des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre créée par l'article 159 de la loi 2015-1785.

La demande de subvention concerne le projet de démolition et de reconstruction de la halle du marché.

Estimation des travaux : 2 871 631,00 € HT

Le taux de la subvention sollicitée est de 80 % du montant HT soit 2 297 304,80 € .

N°16-077 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Demande de subvention pour la réhabilitation de la mairie dans le cadre de la dotation de soutien des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre créée par l'article 159 de la loi 2015-1785.

La demande de subvention concerne le projet de mise en accessibilité PMR et de réfection énergétique de l'Hôtel de Ville.

Estimation des travaux : 799 607,00 € HT

Le taux de la subvention sollicitée est de 20 % du montant HT soit 159 921,40 € .

N°16-078 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Demande de subvention pour le déplacement et la reconstruction de la piste de BMX dans le cadre de la dotation de soutien des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre créée par l'article 159 de la loi 2015-1785.

La demande de subvention concerne le projet de création d'une piste de BMX et d'un parking paysager.

Estimation des travaux : 976 348,33 € HT

Le taux de la subvention sollicitée est de 65,35 % du montant HT soit 638 043,64 € .

N°16-079 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Convention avec la Société ERDF Electricité en Réseau Distribution France de Montigny-le-Bretonneux pour une extension du réseau public de distribution d'électricité d'une puissance de 400 kVA Chemin de la Bretéchelle.

Coût :
7 745,64 € HT
1 549,13 € TVA 20 %
9 294,77 € TTC

N°16-080 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementation – Commande Publique -

Objet : Concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une halle de marché couverte. Tranche conditionnelle : construction d'un parking et d'un petit immeuble de logements. Cette décision annule et remplace la décision n°16-072 du 19 avril 2016.

Les 4 candidats admis à concourir dans le cadre de ce concours sont :

- Société BERTHELIER & TRIBOUILLET Architecture domiciliée à Paris (75014)
- Société BERRANGER & VINCENT Architectes domiciliée à Nantes (44000)
- Société AMELLER, DUBOIS et Associés domiciliée à Paris (75012)
- Société AP Architecture domiciliée à Versailles (78000)

Coût : Montant de la prime attribuée à chacun des candidats susvisé ayant remis des prestations répondant au programme est de **14 000,00 € HT** (au lieu de 13 000,00 €).

N°16-081 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de cession avec le groupe COLLATERAL de St Germain-en-Laye pour l'organisation d'un concert le 21 juin 2016 sur le parvis de l'Espace Noiret à l'occasion de la fête de la musique.

Coût : **400,00 € net (forfait)**

N°16-082 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES

Objet : Contrat avec la société CAP MONDE CONCEPT LOISIRS de Louveciennes pour l'organisation d'un séjour au centre Le Vendée Club à St Hilaire de Riez du 13 au 18 juin 2016 pour une classe de CP aménagée de l'école élémentaire Marcel Pagnol.

Cette prestation concerne 13 élèves et 2 accompagnateurs et comprend :

- l'hébergement en pension complète
- linge de lit fourni,
- recrutement, hébergement en pension complète et rémunération des animateurs
- visite guidée des marais salants
- visite guidée du jardin du vent,
- mise à disposition d'un car pour se rendre à Noirmoutier, à St Jean-de-Monts.
- Prise en charge du coût d'entrée aux musées prévues au programme
- pharmacie de base
- budget téléphone et autiotel
- assurance assistance et rapatriement – assurance responsabilité civile pour tous les participants
- Transfert A/R avec un bus de la ville pour se rendre à Paris Gare Montparnasse
- Transport A/R en TGV de Paris Gare Montparnasse à Nantes
- Transfert A/R en car mis à disposition par Cap Monde de la gare de Nantes au centre.

Coût : 400,00 € net /enfants (gratuité pour les accompagnateurs)

400,00 € X 13 enfants = **5 200,00 € net**

N°16-083 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de cession avec la Compagne Hubert Jappelle SARL – Théâtre de l'usine » d'Eragny-sur-Oise (95) pour deux représentations le 7 mars 2017 à l'Espace Noiret et destinées aux collégiens de la ville.

Coût : 1 611,37 € HT
88,63 € TVA 5,5 %
1 700,00 € TTC

N°16-084 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementation – Commande Publique -

Objet : Avenant n°2 au marché de travaux « Enfouissement des réseaux aériens et requalification de la voirie rue Henri Prou ». Lot 1 : Terrassements – Génie Civil et Voirie avec la société SRBG de St Germain-en-Laye.

Cet avenant est pris en raison d'une nécessité de changer le revêtement du plateau face à l'Eglise et d'effectuer de nouveaux ajustements techniques mineurs.

Coût : 9 975,95 € HT
1 995,19 € TVA 20 %
11 971,14 € TTC

Le nouveau marché s'élève donc à 1 024 484,42 € HT soit **1 229 381,30 € TTC**

N°16-085 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation
– Commande Publique -

Objet : Contrat de service avec la Société ARPEGE de St Sébastien sur Loire (44) pour la maintenance et les licences du serveur WEB de l'Espace Famille V3 et de l'Espace Citoyen mis à disposition des usagers.

Coût : Espace Famille V3

Licence serveur Web (durée 36 mois) : 10 350,00 € HT
à compter du 1^{er} mars 2016 2 070,00 € TVA 20 %
12 420,00 € TTC

Maintenance et assistance : 415,23 € HT
à compter du 1^{er} mars 2016 83,05 € TVA 20 %
498,28 € TTC

Forfait annuel de 500 sms/mois : 819,55 € HT
à compter du 1^{er} mars 2016 163,91 € TVA 20 %
983,46 € TTC

Espace Citoyen

Licence serveur Web (durée 33 mois) : 11 918,00 € HT
à compter du 1^{er} juin 2016 2 383,60 € TVA 20 %
14 301,60 € TTC

Maintenance et assistance : 415,23 € HT
à compter du 1^{er} juin 2016 83,05 € TVA 20 %
498,28 € TTC

N°16-086 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation
– Commande Publique -

Objet : Etude de faisabilité pour la réhabilitation de l'école élémentaire René Coty et du réfectoire de l'école élémentaire Paul Eluard avec la Société AP ARCHITECTURE de Versailles ;

Coût : 6 700,00 € HT
1 340,00 € TVA 20 %
8 040,00 € TTC

N°16-087 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementation
– Commande Publique -

Objet : Mission de maîtrise d'oeuvre pour des travaux d'aménagement de voirie avec la Société CUBE2 à St Etienne du Rouvray (76).

Les travaux concernent :

- Rue Pasteur en enfouissement, éclairage public et réfection de voirie,
- Chemin aux Boeufs, réfection de la chaussée et remise en état partielle,
- Parking de la Poste, réfection intégrale et amélioration de l'efficacité de celui-ci avec optimisation de la capacité de stationnement,
- Parking du Mail, extension et création de places supplémentaires

Coût : 24 800,00 € HT
 4 960,00 € TVA 20 %
 29 760,00 € TTC

N°16-088 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat avec la Société TACC de Clichy (92) pour l'entretien et la maintenance des équipements de projection installés dans les deux salles de cinéma.

Coût : Tarif annuel : 3 110,00 € HT
 622,00 € TVA 20 %
 3 732,00 € TTC

Maintenance curative : 85,00 € HT/déplacement soit **102,00 € TTC** (TVA 20 %)

Coût horaire de la main d'oeuvre : 90,00 € HT soit **108,00 € TTC** (TVA 20 %)

En cas d'astreinte, hors pièces, les frais engendrés seront calculés sur la base de 310,00 HT pour un déplacement et 1 heure de main d'oeuvre soit **372,00 € TTC** (TVA 20 %). L'heure supplémentaire sera de 105,00 € HT soit **126 € TTC** (TVA 20 %).

N°16-089 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de cession avec l'Association PAS2LEZ'ARTS de Mantes la Ville pour l'organisation d'un concert du groupe « Les cons qui s'adorent » le 21 juin 2016 sur le parvis de l'Espace Noiret dans le cadre de la fête de la musique.

Coût : **400,00 € net** (forfait)

N°16-090 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementation
– Commande Publique -

Objet : Avenant n°1 au marché de service « Entretien, réparation et installation de portes piétonnes, portails, barrières à ouverture automatique, rideaux motorisés et portes sectionnelles de la commune des Clayes-sous-Bois » avec la Société SATELEC de Viry-Châtillon (91).

Cet avenant est pris afin d'intégrer la motorisation du portail de la cuisine centrale à la liste des installations dont la maintenance est déjà assurée par cette société.

Coût : 213,92 € HT
42,78 € TVA 20 %
256,70 € TTC

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 4 914,87 € HT soit 5 897,84 € TTC.

N°16-091 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention de mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours avec l'Association Départementale de la Protection Civile des Yvelines de Villennes-sur-Seine (78) le 3 juin 2016 lors de la course pédestre annuelle organisée dans le Parc de Diane.

Coût : L'intervention des secouristes demeure bénévole et l'action de l'association prestataire est à but non lucratif.
Toutefois, l'organisateur dédommage l'association des frais engendrés (déplacements, matériel, oxygène, produits pharmaceutiques....) soit **648,00 € net**.

N°16-092 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Contrat de mission SPS (Sécurité Protection de la Santé) avec la Société ELYFEC SPS de Villefontaine (38) dans le cadre de travaux de désamiantage de l'école élémentaire Paul Eluard.

Coût : 1 175,00 € HT
235,00 € TVA 20 %
1 410,00 € TTC

N°16-093 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-animation -

Objet : Convention avec la Sarl SOS SECOURS de Montigny-le-Bretonneux pour 16 actions de formation d'initiation au secourisme pour les enfants fréquentant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Cette formation concerne deux écoles sur la période du 12 mai au 1er juillet 2016.

Coût : 1 520,00 € HT
304,00 € TVA 20 %
1 824,00 € TTC

N°16-094 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de travail avec Monsieur Christophe DI ROSA, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique les 20 et 21 mai 2016 à l'Espace Noiret lors du spectacle de Pascal Amoyel « Le Pianiste aux 50 doigts ».

Coût : 385,93 € (salaire brut)

N°16-095 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementation – Commande Publique -

Objet : Mission de maîtrise d'oeuvre pour des travaux de réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville avec la Société ADUPTIQUE de Paris (12ème).

Coût :
19 976,00 € HT
3 995,20 € TVA 20 %
23 971,20 € TTC

+ option OPC(Ordonnancement Pilotage Coordination) 3 600,00 € HT
720,00 € TVA 20 %
4 320,00 € TTC

N°16-096: DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de cession avec la sas KI M'AIME ME SUIVE de Paris 9ème pour la présentation d'un spectacle « Yohann METAY – La tragédie du dossard 512 » le 25 février 2017 à l'Espace Noiret.

Coût :
4 000,00 € HT
220,00 € TVA 5,5 %
4 220,00 € TTC

N°16-097 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de cession avec l'ARMADA PRODUCTION de Rennes (35) pour la présentation d'un spectacle « Rock'n Roll Rebel » aux élèves des écoles élémentaires du 24 au 26 avril 2017 pour 5 représentations à l'Espace Philippe Noiret.

Coût :
3 500,00 € HT
192,50 € TVA 5,5 %
3 692,50 € TTC

N°16-098 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Règlementation – Commande Publique -

Objet : Avenant n°2 au marché « Entretien et travaux des Espaces Verts Communaux ». Lot 1 : Entretien courant des Espaces Verts avec la Société Pinsons Paysage d'Andilly (95). Cet avenant est pris afin de prolonger la durée du marché d'un mois et permettre, dans le même temps, une parfaite analyse des nombreuses offres reçues sur le nouvel appel d'offres.

Ainsi, à compter du 31 mai 2016, ce marché initial n °2013-01 est prolongé d'un mois ce qui amènera la date d'expiration au 30 juin 2016.

Les clauses, autres que le délai, restent inchangées.

N°16-099 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de travail avec Monsieur Franck CHENAL, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour deux cachets (une séance pour les écoles élémentaires de la ville et une séance pour tout public) le 27 mai 2016 pour un ciné-concert intitulé « Les folles aventures de Monsieur Bricolo » à l'Espace Noiret.

Coût : 555,65 € (salaire brut)

N°16-100 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de cession avec MARILU PRODUCTION de Paris 10ème pour la présentation d'un spectacle « Tsigane Tango » le 28 janvier 2017 à l'Espace Noiret

Coût : 4 800,00 € HT
264,00 € TVA 5,5 %
4 824,00 € TTC

N°16-101 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique -

Objet : Travaux de désamiantage du groupe scolaire Paul Eluard avec la Société DESAMIANTAGE ILE-DE-FRANCE de Villeroy (77).

Tranche ferme : désamiantage du RDC et du 2ème étage

Tranche Optionnelle : désamiantage du 1er étage

Coût :	<u>Tranche Ferme</u>	<u>Tranche optionnelle</u>
	71 632,00 € HT	25 760,00 € HT
	<u>14 326,40 € TVA 20 %</u>	<u>5 152,00 € TVA</u>
20 %	85 958,40 € TTC	30 912,00 € TTC

soit un montant global du marché à **116 870,40 € TTC**

N°16-102 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique -

Objet : Contrat pour la maintenance et de support pour le logiciel Applidis avec la Société SYSTANCIA de Sausheim (68).

Ce contrat (15 licences) est conclu à compter du 1er avril 2016 et est renouvelable par tacite reconduction pour 3 ans.

<u>Coût :</u>	<u>Maintenance :</u>	<u>Support :</u>
	20,00 €/licence x 15 = 300,00 € HT	1 500,00 € HT
	<u>60,00 € TVA 20 %</u>	<u>300,00 € TVA 20 %</u>
	360,00 € TTC/an	1 800,00 € TTC/an

soit un montant total de **2 160,00 € TTC**

N°16-103 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Contrat pour le diagnostic amiante et plomb avant les travaux de démolition d'une maison d'habitation et de l'ancienne halle du marché avec la Société SOCOTEC France d'Eragny-sur-Oise (95).

Coût :

Diagnostic amiante/plomb :	2 120,00 € HT
	<u>424,00 € TVA 20 %</u>
	2 544,00 € TTC

Analyse d'échantillon prélevé pour recherche d'amiante :	65,00 € HT
	<u>13,00 € TVA 20 %</u>
	78,00 € TTC

*_*_*_*_*

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Municipal :

2016-042 : COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 31 voix pour et 1 abstention.

ARTICLE 1 : Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARTICLE 2 : Approuve le Compte de Gestion 2015 établie par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié par l'Ordonnateur.

2016-043 : COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 31 voix pour et 1 abstention.

ARTICLE 1 : Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARTICLE 2 : Approuve le Compte de Gestion 2015 établie par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié par l'Ordonnateur.

2016-044 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 24 voix pour et 7 voix contre (Madame le Maire est sortie de la salle du Conseil Municipal et n'a pas pris part au vote).

ARTICLE 1 : Constate les identités de valeurs entre le Compte de Gestion 2015 et le Compte Administratif 2015 ;

ARTICLE 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement :
- Dépenses : 4 300 394,14 €
- Recettes : 1 012 679,72 €

ARTICLE 3 : Arrête les résultats de clôture tels que résumés ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	25 583 125,41 €	4 638 951,37 €	30 222 076,78 €
Recettes	28 847 371,61 €	8 232 753,74 €	37 080 125,35 €
Résultat de l'exercice	3 264 246,20 €	3 593 802,37 €	6 858 048,57 €
Report exercice antérieur	271 367,22 €	-1 372 626,14 €	-1 101 258,92 €
Résultat cumulé	3 535 613,42 €	2 221 176,23 €	5 756 789,65 €
Restes à réaliser : dépenses		4 300 394,14 €	4 300 394,14 €
Restes à réaliser : recettes		1 012 679,72 €	1 012 679,72 €
Résultat global	3 535 613,42 €	-1 066 538,19 €	2 469 075,23 €

ARTICLE 4 : Approuve le Compte Administratif 2015 du budget principal Ville qui laisse apparaître un résultat de clôture excédentaire et ses annexes.

2016-045 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 25 voix pour et 6 abstentions (Madame le Maire est sortie de la salle du Conseil Municipal et n'a pas pris part au vote).

ARTICLE 1 : Constate les identités de valeurs entre le Compte de Gestion 2015 et le Compte Administratif 2015 ;

ARTICLE 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement :

- Dépenses : 1 217 231,68 €
- Recettes : 118 052,50 €

ARTICLE 3 : Arrête les résultats de clôture tels que résumés ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	416 030,36 €	858 670,41 €	1 274 700,77 €
Recettes	630 088,06 €	1 731 117,58 €	2 361 205,64 €
Résultat de l'exercice	214 057,70 €	872 447,17 €	1 086 504,87 €
Report exercice antérieur	30 779,96 €	191 359,24 €	222 139,20 €
Résultat cumulé	244 837,66 €	1 063 806,41 €	1 308 644,07 €
Restes à réaliser : dépenses		1 217 231,68 €	1 217 231,68 €
Restes à réaliser : recettes		118 052,50 €	118 052,50 €
Résultat global	244 837,66 €	-35 372,77 €	209 464,89 €

ARTICLE 4 : Approuve le Compte Administratif 2015 du budget annexe Assainissement qui laisse apparaître un résultat de clôture excédentaire et ses annexes.

2016-046 : AFFECTATION DU RESULTAT 2015 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour et 6 abstentions.

ARTICLE 1 : Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Investissement Compte D/001 : 2 221 176,23 €
- Investissement Compte R/1068 : 2 235 613,42 €
- Fonctionnement Compte R/002 : 300 000,00 €

ARTICLE 2 : Les inscriptions budgétaires seront portées au budget supplémentaire 2016.

2016-047 : AFFECTATION DU RESULTAT 2015 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour et 6 abstentions.

ARTICLE 1 : Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Investissement Compte R/001 : 1 063 806.41 €
- Investissement Compte R/1068 : 44 837.66 €
- Fonctionnement Compte R/002 : 200 000.00 €

ARTICLE 2 : Les inscriptions budgétaires seront portées au budget supplémentaire 2016.

2016-048 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour et 6 voix contre.

ARTICLE 1 : Adopte la décision modificative n°1– Budget principal ville, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

70 271 € en section de fonctionnement s'équilibrant tel que :

- Les dépenses de fonctionnement
 - 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL
 - Entretien et réparations bâtiments (615221) 218 645 €
 - Honoraires (6226) 51 626 €
 - 022 : DEPENSES IMPREVUES
 - Dépenses imprévues (022) - 200 000 €
- Les recettes de fonctionnement
 - 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
 - Dotation forfaitaire (7411) - 106 813 €
 - Dotation de solidarité urbaine (74123) 117 084 €
 - Départements (7473) 60 000 €

5 500 € en section d'investissement s'équilibrant tel que :

□ Les dépenses d'investissement		
	▪ 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
- TLE (10223)		500 €
	▪ 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS	
- Immobilisations en cours construction (2313)		5 000 €
□ Les recettes d'investissement		
	▪ 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
- Taxe d'aménagement (10226)		2 592 €
	▪ 13 : SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	
- Amendes de police (1342)		2 908 €

2016-049 : *DECHARGE DE RESPONSABILITE ET REMISE GRACIEUSE POUR LA REGIE JEUNESSE*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Donne un avis favorable à la demande de sursis de versement pour une durée d'un an dans l'attente de la décision du comptable public

ARTICLE 2 : Donne un avis favorable à la demande de remise gracieuse et de décharge de responsabilité pour la somme de 567.70€

2016-050 : *REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE (RODP)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire à solliciter ERDF pour le versement de la RODP.

2016-051 : *SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD POUR LA REFECTION DU BARDAGE DU GYMNASSE THIERRY GILARDI*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire à signer le protocole d'accord.

2016-052 : AUTORISATION DU MAIRE A DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE DE DIVISION SUR LE TERRAIN SIS RUE SIMONE WEIL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour et 6 abstentions.

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire à déposer au nom et pour le compte de la commune, une déclaration préalable à la division du terrain sis rue Simone Weil constitué des parcelles cadastrées AE n° 466 et 467 sur les Clayes-sous-Bois et AE n° 368 et 369 sur Villepreux (anciennement cadastrées AE 33 et 334)

2016-053 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Approuve la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grades	Nombre de postes		
	Initial	Créé ou supprimé	Final
Filière Police			
Gardien de Police	3	+1	4
Filière Administrative			
Rédacteur Principal de 2ème classe	1	+2	3
Filière Technique			
Ingénieur	0	+1	1
Agent de maîtrise	10	+5	15
Filière Animation			
Animateur Principal de 2ème classe	1	+1	2
Animateur	4	+1	5

2016-054 : REQUALIFICATION D'UN LOGEMENT DE FONCTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : décide de la requalification en logement pour nécessité de service le logement suivant :

Emploi	Obligations liées à l'octroi du logement	Site	Adresse	Type	Surface
Responsable du CTM	Assurer la sécurité des personnes et des biens 24h/24 avec des délais d'intervention très courts	CTM	1 rue des Dames	F4	87,64m ²

ARTICLE 2 : autorise Madame le Maire à signer l'arrêté de concession qui sera pris à titre individuel.

ARTICLE 3 : précise que toutes les charges courantes liées aux logements de fonction (eau, électricité, chauffage, gaz, assurance habitation, travaux d'entretien courant et menues réparations, taxe d'habitation,...) sont acquittées par l'agent occupant.

2016-055 : CONVENTION RELATIVE AUX MISSIONS D'UN ARCHIVISTE DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Autorise le Maire à signer la convention pour une durée de 3 ans avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile de France, sis, 15 rue Boileau - 78000 VERSAILLES et représenté par Monsieur Jean François PEUMERY en sa qualité de Président

2016-056 : CONVENTION RELATIVE AUX MISSIONS D'UN INSTRUCTEUR DES DROITS DES SOLS DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Autorise le Maire à signer la convention pour une durée de 3 ans avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile de France, sis, 15 rue Boileau - 78000 VERSAILLES et représenté par Monsieur Jean François PEUMERY en sa qualité de Président.

2016-057 : CONVENTION PROPOSEE PAR LA VILLE DE PLAISIR RELATIF AU DISPOSITIF « PASSEPORT-JEUNES VACANCES D'ETE 2016 » DU 6 JUILLET AU 31 AOUT 2016 POUR LES ENTREES DU CINEMA PHILIPPE NOIRET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise le Maire à signer la convention,

ARTICLE 2 : La ville facturera les titulaires d'un passeport jeune à hauteur de 1.80 euros par place, et la commune de plaisir à hauteur de 2.50 euros par place

ARTICLE 3 : les recettes seront inscrites au budget de la ville,

2016-058 : CONVENTIONS POUR LE PRET D'EXPOSITIONS DANS LE CADRE DE LA SAISON CULTURELLE 2016/2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise le Maire à signer les conventions

2016-059 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A MELLE ELISE SARDIN DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ZOOM AVENIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise Madame le Maire à attribuer 425 euros à Mademoiselle Elise SARDIN.

2016-060 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A M. VICTOR PLET DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ZOOM AVENIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise Madame le Maire à attribuer 425 euros à Monsieur Victor PLET.

2016-061 : AIDE FINANCIERE AUX PROJETS DES ECOLES MARCEL PAGNOL, VICTOR HUGO et HENRI PROU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Décide de verser une aide financière directement à la coopérative des écoles M. Pagnol, V. Hugo et H. Prou d'un montant de 3000€

ARTICLE 2 : Les écoles s'engagent à fournir les justificatifs des dépenses engagées une fois les sorties réalisées.

2016-062 : CONVENTION AVEC L'USMC – SECTION JUDO – POUR LES ENFANTS DE L'ECOLE VICTOR HUGO DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE D'ACTIVITES SPORTIVES PERISCOLAIRES LORS DE L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF – ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Décide la mise en place d'une convention entre l'USMC et la Ville des Clayes-sous-Bois pour l'encadrement d'une initiation au Judo pour l'année scolaire 2016-2017 à titre gracieux.

2016-063 : REPARTITION DES SUBVENTIONS D'AIDES AUX PROJETS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : décide d'allouer des subventions dans le cadre du dispositif « d'aides aux projets ».

ARTICLE 2 : les bénéficiaires sont :

✓ **Scouts et Guides de France (SGDF) : Camps d'été**

Une subvention de **1000 €** est proposée afin de permettre à 20 enfants clétiens de bénéficier d'un séjour de vacances estivales en réduisant les coûts de séjour impactant de manière significative le budget familial. Les efforts conjugués de l'association (application d'un tarif modulé au QF) et l'aide de la municipalité (50€/enfant) favorisent le départ en vacances de ces jeunes en levant un frein financier, qui dans certaines situations, se serait révélé rédhibitoire.

✓ **Gojam Avenir d'Enfants d'Éthiopie (GAEE) : Achat d'ordinateurs**

Une subvention de **774 €** est proposée pour financer l'acquisition de matériel informatique destiné au foyer d'accueil de Motta. Cet investissement permettra aux élèves de se familiariser avec l'outil bureautique, de développer de nouvelles compétences et d'élargir leurs horizons grâce à internet, une fenêtre ouverte sur le monde. L'acquisition du matériel s'effectuera en Éthiopie afin de limiter les frais de transport et de douanes dont le coût pourrait être supérieur à la valeur d'achat du bien.

✓ **Villepreux les Clayes Emploi (VLCE) : Renouvellement matériel informatique**

Une subvention de **350 €** est proposée afin de permettre à l'association de remplacer un ordinateur portable, acquis en 2008 et ne fonctionnant plus. Cet investissement est primordial pour la continuité de l'action de l'association en faveur de l'insertion socio-professionnelle. L'outil informatique sert aux bénévoles pour le suivi des bénéficiaires, à la formation bureautique de ces derniers et de support logistique pour l'aide à la recherche d'emploi (rédaction cv, lettre de motivation, recherche d'offres via internet et envoi de candidatures dématérialisées). Attendu que l'association intervient également sur Villepreux une demande de subvention du même montant a été formulée auprès de la municipalité.

✓ **Les Clayes Athlétisme (LCA) : Création du « baby athlé »**

Une subvention de **1500 €** est proposée, en complément du budget alloué par l'association, pour favoriser le développement d'une nouvelle activité destinée aux enfants (4-6 ans). Elle concerne spécifiquement l'achat de matériels pédagogiques et des « pass'athlé » (livret de suivi). Cette activité sportive, remplissant les obligations fixées par le cahier des charges de la FFA, vient compléter une offre de services relativement restreinte en faveur de ce public. De plus, elle s'inscrit dans la continuité des objectifs définis par la ville pour l'École Municipale des Sports (EMS), qui a cessé son activité lors de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. A moyen terme, elle peut constituer un vivier de futurs athlètes pour l'association.

✓ **USMC - Section Gymnastique Rythmique (GRS) : Tenues sportives avec flochage**

Une subvention de **500 €** est proposée afin de co-financer l'achat de vestes pour les moins de 11 ans. Il s'agit de poursuivre la démarche d'uniformisation des tenues aux couleurs de la ville et du club initiée en 2014. Ce visuel permet d'identifier les gymnastes et les entraîneurs lors des différentes manifestations sportives, y compris les compétitions, et constitue un outil de promotion de l'image de la ville des Clayes et de l'USMC. En complément de la subvention, la section et les familles des athlètes participent à cet achat.

✓ **USMC - Section tumbling : Compétition internationale au Portugal (5 au 10 juillet 2016)**

Une subvention de **1200 €** est proposée afin de co-financer la participation de 2 jeunes athlètes clétiens à une compétition internationale. Elle concerne spécifiquement la prise en charge des frais d'hébergement. Cette sélection récompense et concrétise les sacrifices et les efforts consentis par les athlètes et leurs familles permettant ainsi à ces 2 clétiens de défendre, pour la 1ère fois, les couleurs de l'USMC et plus largement celles de la ville. Au-delà de la subvention municipale, encourageant la compétition de haut niveau, la section a diversifié ses sources de financement (club USMC au travers une commission interne à l'association visant à aider les sections dans leurs projets, familles, subvention départementale) afin que l'aspect financier ne constitue pas un frein à leur participation.

✓ **USMC - Section tumbling : Stage de préparation intensive (18 au 29 avril 2016)**

Une subvention de **1250 €** est proposée pour participer aux frais de stage de 5 jeunes clétiens et de leur entraîneur au Pôle National de tumbling de Rennes. Elle concerne spécifiquement la prise en charge des frais de location de matériel et d'encadrement. Ces stages permettent d'offrir aux compétiteurs les conditions optimum de préparation en vue de leur participation à des compétitions, de haut niveau, nationales voire internationales. Les très bons résultats de la section tumbling sont également le fruit d'entraînements et d'un travail intensif favorisés par des moyens techniques et humains adaptés, non couverts à une échelle locale.

✓ **USMC - Section BMX : Créneaux d'entraînements saison 2016-2017**

Une subvention de **2030 €** est proposée pour financer les frais de location de la piste de BMX du Vélodrome National de St Quentin et des coûts d'utilisation de celle de St Nom la Bretèche. En effet, depuis 2 ans, suite au rapport de non-conformité de la DDCS et au refus d'homologation fédérale, la ville a été contrainte de fermer la piste des Clayes contraignant ainsi les adhérents à pratiquer leur discipline sur d'autres sites. Dans l'attente de la finalisation d'un projet de réaménagement comprenant la création d'une piste de BMX, il est nécessaire que l'activité puisse se poursuivre dans de bonnes

conditions, à la fois pour permettre à l'association de maintenir ses engagements vis-à-vis de ses adhérents et pour faire perdurer une activité sportive avec un beau palmarès. Malgré les négociations de la section et les efforts considérables de la société Velopolis (société exploitante du site de St Quentin), le poids financier de cette expatriation ne peut être supporté par la section sans l'aide de la municipalité.

✓ **USMC - Section BMX : *Compétitions internationales (Italie et Colombie)***

Une subvention de **2174 €** est proposée afin de co-financer la participation de 2 jeunes clétiens aux qualifications pour les championnats d'Europe (Italie) et les championnats du monde (Colombie). Elle concerne spécifiquement la prise en charge des frais d'hébergement pour l'ensemble des phases qualificatives et les championnats. En effet, pour se qualifier, ils ont dû participer à 10 épreuves (février-mai 2016) nécessitant de nombreux déplacements en province. Ainsi, la subvention municipale permet à ces deux espoirs clétiens de concrétiser le rêve de tout sportif en participant à des compétitions de ce niveau. A la mi-mai, en Colombie, Lætitia s'est brillamment défendue en accédant à la demi-finale et Mathias a été consacré vice-champion du monde dans la catégorie cruiser.

2016-064 : *CONVENTION AVEC LA FONDATION PARIS SAINT-GERMAIN POUR LA MISE EN PLACE D'UN SEJOUR VACANCES A DOMINANTE FOOTBALL*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise le Maire à signer la convention « vacances Paris Saint-Germain 2016 » avec la Fondation Paris Saint-Germain,

ARTICLE 2 : le coût pour les familles clétiennes sera de 100€ par enfant,

ARTICLE 3 : la Ville prendra à sa charge 8 stages qu'elle offrira en lot au cours de manifestations,

2016-065 : *DECLARATION PREALABLE RELATIVE A L'INSTALLATION DE LOCAUX PROVISOIRES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE DESAMIANTAGE DE L'ECOLE PAUL ELUARD*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 25 voix pour et 7 abstentions.

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire à déposer, au nom et pour le compte de la commune, une demande de déclaration préalable pour cette installation.

2016-066 : *SERVICE COMMUN DES TAXIS DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise le Maire à signer l'avenant proposé à la commune des Clayes-sous-Bois d'adhérer à ce service commun qui permettra l'application de ce dispositif sur l'ensemble de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

ARTICLE 2 : Cet élargissement se fera sans charge supplémentaire pour la commune

Les délibérations peuvent être consultées, dans leur intégralité, en mairie.

Pour affichage, le 6 Juillet 2016

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. P. P. P.' or similar, written in a cursive style.